



Vous certifiez que les réponses aux questions qui vous ont été posées, figurant dans le présent document pour servir de base au devis, sont sincères, exactes et complètes.

Nous attirons votre attention sur le fait :

- Que toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de votre part peut entraîner la nullité du contrat (art. L 113-8 du code des assurances).
- Que toute omission ou déclaration inexacte vous expose à une augmentation de cotisation ou à une résiliation du contrat et, le cas échéant, à supporter une réduction d'indemnité en cas de sinistre (art L 113-9 du code des assurances).
- Que vous devez déclarer en cours de contrat les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence, soit d'aggraver les risques, soit d'en créer de nouveaux et qui rendent de ce fait inexacts ou caduques les réponses faites à l'assureur (art L 113-2 du code des assurances).

A réception du présent document signé, Groupama FORETS ASSURANCES vous communiquera un devis et se réserve le droit d'accepter ou non de couvrir le risque.

- (1) **Mettre une croix pour chaque garantie souhaitée de votre choix.**
- (2) **En cas de deux tempêtes successives, il est bien précisé que les taux de dégâts retenus pour la seconde tiendront compte des dégâts antérieurs et des densités effectives après exploitation des chablis de la première tempête.**
- (3) **Indiquer « P » si partiel.**

**Date et signature du demandeur :**

Dossier à adresser à l'adresse e-mail suivante : [alix.perrin@grassavoie.com](mailto:alix.perrin@grassavoie.com)

Les données personnelles vous concernant sont traitées par l'Assureur dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Leur traitement est nécessaire à la souscription et à la gestion de votre contrat et de vos garanties. Elles sont destinées à votre conseiller et aux services de l'assureur de chacune de vos garanties (Assurance, Banque et services) selon dispositions prévues aux conditions générales ou notice d'information de votre contrat. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sans frais, en vous adressant par courrier à votre assureur dont l'adresse figure au présent document.

Groupama FORETS ASSURANCES  
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles MISSO.  
32, allées d'Orléans - 33 000 Bordeaux – 780 078 572 RCS Bordeaux  
Tel : 05 56 528 528 – Fax : 05 56 48 14 11 – E-mail : [mafor@groupama-misso.com](mailto:mafor@groupama-misso.com) – Site Internet : [www.groupama-forets.com](http://www.groupama-forets.com)  
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61, rue Taitbout 75009 Paris.

**Interdit de souscription pour les superficies de moins de 20ha d'un seul tenant.** RC seule → Prime TTC : **0,39 € /ha** + coût de police **12 € - Prime minimum 90 €**